



COMMUNIQUÉ

Dossier du Port méthanier

Les principaux intervenants du milieu économique se regroupent pour favoriser les discussions.

Lévis, le 12 novembre 2004 – Dans le but de rétablir le dialogue entre les parties interpellées dans le dossier du projet de port méthanier *Rabaska*, les principaux intervenants du milieu économique ont décidé d'unir leur voix. C'est ainsi que la Chambre de commerce de Lévis, de Québec et des entrepreneurs de Québec ainsi que Développement PME Chaudière-Appalaches et PÔLE Québec Chaudière-Appalaches annoncent la mise sur pied d'un comité conjoint. Le premier geste tangible de ce comité a été de nommer une personne ressource qui agira à titre « d'intermédiaire ».

Ce comité entend appuyer et donner une suite concrète à la démarche des Chambres de Commerce de Lévis et de Québec qui avaient demandé, la semaine dernière, au gouvernement du Québec de nommer un médiateur. « Nous nous réjouissons du fait que des intervenants reconnus et crédibles se joignent à notre démarche. Cette mobilisation démontre clairement l'importance que le milieu économique accorde au développement, à la concertation ainsi qu'au respect d'un processus d'analyse qui soient respectueux et constructifs » ont mentionné les présidents des Chambres de commerce de Lévis et de Québec, monsieur Pierre Garant et madame Francine Lortie.

L'objectif de cette initiative est simple : rapprocher les parties et permettre la poursuite rigoureuse et transparente du processus afin que la population ait accès à une information complète, pertinente et crédible de toutes les parties associées à ce projet. Une telle approche permettra également de faire en sorte que l'évaluation du projet se fasse dans un contexte qui favorise le respect des préoccupations de toutes les parties concernées.

« Les organismes participants à ce comité souhaitent que les promoteurs poursuivent l'ensemble de leurs études et que la population, les élus et les autorités réglementaires compétentes puissent disposer d'une information complète pour être en mesure, par la suite, de prendre une décision éclairée » a indiqué Normand Tremblay, président directeur général par intérim de PÔLE Québec Chaudière-Appalaches, dont un des mandats est de faire la prospection d'investissements dans la ZONE économique.

Le comité a confié la tâche d'intermédiaire à Claude Bélard, une personnalité bien connue de la population, des élus, des gens d'affaires et des intervenants des régions de Chaudière-Appalaches et de Québec. Il a reçu le mandat de définir les prochaines étapes, d'interpeller les parties concernées et d'identifier les besoins d'information, les préoccupations et les pistes de solution, le cas échéant. Le comité, au sein duquel siège un représentant de chacun des cinq organismes représentés, verra au suivi du mandat de l'intermédiaire.

-30-

Renseignements : Marie Claire Ouellet
(418) 563-0965



 Haut